

JA 1200 GE 3

POUR CHANGEMENT  
D'ADRESSE: A.H.C.V.V.  
RUE SAINT-VICTOR, 4  
1206 GENÈVE

## LOGEMENT

DU NOUVEAU À CANDOLLE - PHILOSOPHES...  
OU DE L'UTILITÉ DE L'ACTION

Tout le secteur d'habitat entourant les Bastions est en transformation sournoise mais rapide. Les immeubles se vendent et se revendent, les logements se transforment en bureaux ou en cabinets médicaux, le nombre des logements vacants - mais non reloués - augmente, des logements disparaissent du marché de la location pour être vendus à des prix exorbitants, hors de portée de 90% de la population genevoise. Mais la vigilance des habitants à permis deux actions couronnées de succès.

Le 17 Candolle avait été vidé de ses derniers habitants durant l'été de 1983. Malgré un arrêté du Tribunal Administratif du printemps 1983 interdisant le changement d'affectation, le propriétaire de l'immeuble avait soumis à autorisation de construire un projet ne conservant que les façades du bâtiment et aménageant des bureaux à l'intérieur. Les bruits couraient déjà que la nouvelle banque voisine était preneur pour ces locaux, les deux immeubles appartenant d'ailleurs au même propriétaire. Les habitants des immeubles voisins firent opposition au projet. Le Département des Travaux Publics refusa l'autorisation. Retour à la case départ. Pour l'instant, l'immeuble reste vide, alors qu'il contient de splendides appartements de 5-6 pièces.

Le N° 23 Philosophes avait obtenu l'autorisation d'être transformé, sur la base d'un plan financier de relocation des logements après travaux. Un jour on vit apparaître sur sa façade un panneau annonçant la vente des appartements, à plus de Frs 100.000 la pièce. Enquête et opposition de la part de notre association auprès du D.T.P. entraînèrent le retour en arrière des promoteurs et la remise en location des logements.

Habitants et locataires du quartier, vous voyez donc qu'il est possible d'obtenir un résultat mais c'est à vous de nous informer dès que vous voyez des travaux quelque part, ou dès que vous apprenez que quelqu'un quitte son logement. Vous êtes les yeux du quartier. Ce n'est que sur la base de vos informations que nous pourrions continuer à agir efficacement.

### LE SAPIN DU BOURG-DE-FOUR

Cette année, le sapin a été coupé dans les bois de Givrins par un jeune bûcheron que nous connaissons. Ce sapin d'élagage devait de toutes façons être abattu, donc pas de crime à l'égard de la nature. Pour répondre aux critiques de l'année précédente, nous l'avons choisi un peu plus grand. Certains commerçants du quartier se sont joints spontanément à nous pour financer ce sapin, nous leurs exprimerons nominalement nos remerciements dans notre prochain numéro. En attendant, ceux qui le désirent peuvent encore verser leur contribution au CCP AHCVV 12-8533 (mention Sapin). Merci à tous.

Le jeudi 22 décembre, nous avons organisé une animation avec une charrette tirée par un poney qui devait promener les enfants dans le quartier. Malheureusement, la circulation de fin décembre était infernale. En fin d'après midi, une verrée a été offerte ainsi qu'un mini-cadeau aux deux conducteurs du minibus.

### LONGEMALLE

Nous avons lu dans la Feuille d'Avis Officiels de juin 1983 une requête préalable proposant le maintien et la rénovation du N° 14 et la démolition du 10 et 12 avec reconstruction d'une banque et d'un immeuble de logements. Le propriétaire s'engage à louer les appartements au prix HLM. Nous avons écrit au Département des Travaux Publics pour demander des garanties. Pour notre part, nous estimons qu'il y a eu un gros effort de la part des propriétaires à la suite du refus de la démolition par le Tribunal Administratif. A l'époque, c'était la démolition pure et simple pour la construction d'une banque et de surfaces commerciales. Aujourd'hui il y aura peut-être autorisation de démolition partielle, mais il y aura des logements. Pour notre association, c'est une victoire nuancée; en effet, nous ne pouvons malgré tout nous empêcher de regretter le manque de détermination des anciens locataires. Le quartier s'est vidé de ses habitants. Qui relogera-t-on? Nous allons exiger le contrôle de ces loyers.

### GRAND-RUE N° 3

Le propriétaire de l'immeuble aurait voulu aménager des bureaux dans les combles. Le D.T.P. a refusé l'autorisation, préférant que des logements y soient construits. Ce qui est curieux, c'est que plusieurs de nos membres, s'étant rendus sur place, ont constaté que la boîte de dérivation des téléphones ne comptait pas moins de ... 100 raccordements. Conclusion: des promoteurs (certainement une minorité) se moquent des lois et des besoins en logement bon marché. Tous les moyens sont bons pour détourner la loi. Ayez un œil ouvert, informez-nous et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle soit respectée.

### ENQUÊTE SUR LA CIRCULATION

A la suite de nos demandes successives de fermeture au parking de la Place du Bourg-de-Four et à notre pétition sur la sécurité, le Conseil Administratif a décidé de faire une enquête sur la circulation dans la Vieille Ville.

Cette enquête, commencée auprès des commerçants et des cafetiers-restaurateurs, se prolongera au mois de janvier par une consultation des habitants. Monsieur Ketterer nous prie de vous en faire part. Il se joint à nous pour vous demander d'y répondre massivement afin que les résultats soient significatifs.

### PÉTITION SÉCURITÉ

Voici la conclusion de la commission des pétitions qui s'est penchée sur notre pétition:

L'étude pourrait porter sur les points suivants:

1. élargir les trottoirs afin de laisser le passage à un seul véhicule,
2. Garnir ces trottoirs de bacs à fleurs ou arbrisseaux en veillant à aménager des emplacements réservés pour livraisons, déménagements, etc.,
3. Procéder à une étude pour limiter le transit,
4. Aménager la place du Bourg de Four en rue piétonne en ne laissant qu'un passage dans les directions Vieille Ville et rue Verdaine.

NB. le 4ème point a été accepté par 10 membres de la commission, 1 seul s'y opposant, 3 s'abstenant, ceci sur 14.

# JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMÉRO 14, FÉVRIER 1984

- éditeurs responsables: A. Soutter + H. Scarry

## INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE POUR L'EXTENSION des ZONES PIÉTONNES

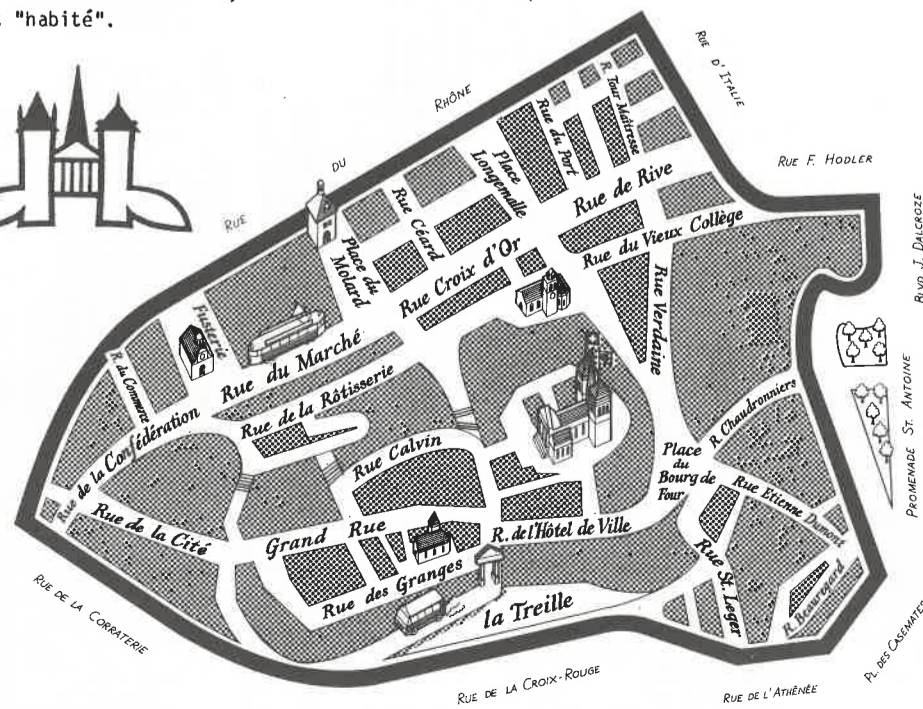


Comme vous l'avez appris par la presse, notre initiative pour l'extension des zones piétonnes est lancée. Elle s'inscrit dans la même ligne que nos oppositions aux parkings "commerciaux" à l'intérieur de la petite ceinture (Promenade de l'Observatoire et Alhambra), nos demandes de fermeture au parking de la Place du Bourg-de-Four, nos pétitions pour la sécurité de la Vieille Ville et pour améliorer la situation de la Rue Etienne-Dumont et enfin, notre soutien aux transports publics.

En effet, comme vous le constatez chaque jour, le centre ville, et particulièrement la Vieille Ville, ont perdu tout le charme et la douceur de vivre qui étaient leurs caractéristiques il n'y a pas si longtemps: il ont perdu leurs habitants, leurs petits commerces, leurs artisans, leurs bistrots; ils ont aussi perdu leurs personnes âgées, leurs artistes, leurs ouvriers et leurs étudiants, car il est impossible ou presque d'y trouver des logements, même avec peu de confort, à des prix abordables. Aujourd'hui, la Vieille Ville où foisonnent les studios de luxe, les bureaux, les bars (ou plutôt les "Pubs") et les boutiques de luxe, est livrée à la voiture; elle est devenue un vaste parking. Regardez le soir, autour de la cathédrale, le moindre recoin est "habité".

Quant au quartier des Rues-Basses, encombré de voitures le jour, il est mort la nuit. Par notre initiative sur les zones piétonnes, nous espérons rétablir un certain équilibre. Mais le terme de zone piétonne, s'il est clair, n'est pas très correct: en effet, à l'intérieur de la zone décrite, il y aura tout de même des voitures, mais ces voitures ne pourront y circuler que sous certaines conditions et avoir de bonnes raisons de circuler ou de s'arrêter (par exemple, les habitants, les voitures de services, de livraisons, etc.) et il y aura aussi des vélos et les transports publics. Ce ne seront pas des rues désertes mais des rues vivantes.

En ce qui concerne les habitants, nous tenons à rappeler notre position sur les parkings que nous sommes prêts à accepter lorsqu'il s'agit de parkings "habitants" tel que celui de la Tour de Boël; nous sommes d'avis que ces parking habitants doivent être des constructions raisonnables et offrir des places à des prix abordables. Nous estimons par contre que la réalisation de parkings à vocation commerciale ne peut qu'attirer des véhicules au centre ville, avec tous les désagréments que cela peut comporter.



# pinocchio



Sélection de jouets  
10, Etienne-Dumont  
Téléphone 20 40 47

## Galerie rue Calvin Arts Diffusion

Lithographies-Gravures anciennes et modernes  
2 ter, rue Calvin Tél. (022) 29 14 22

# Garderie des trois pommes

Dès 18 mois

16-18, rue de la Pélisserie  
Téléphone 022 217494

## LE BAL DE L'ESCALADE

Quel succès. Nous n'avons jamais vu autant de monde danser et cela, de 20h30 à 24h00; pourtant le podium de cette année était beaucoup plus grand que les précédents. A 22h30, nous avons déjà épuisé nos 120 litres de vin chaud. Le succès de cette manifestation unique en son genre le soir de l'Escalade (un bal en plein air au mois de décembre) nous conforte dans notre volonté d'organiser la FETE.

## PROCHAINE SÉANCE MENSUELLE A.H.C.V.V.

Exceptionnellement, notre séance mensuelle du 6 février prochain ne sera pas une séance ordinaire. En effet, nous la consacrerons à inscrire des adresses à la main sur des enveloppes destinées à expédier notre initiative à un certain nombre d'habitants de la Ville de Genève, mais d'autres quartiers que le nôtre.

Une permanence sera tenue à la Taverne de la Madeleine de 19h00 à 23h00 le lundi 6 février 1984. Nous comptons sur une nombreuse participation à cette soirée. Même ceux qui ne peuvent venir nous aider qu'un moment seront les bienvenus.

CHER VOISIN,  
CHÈRE VOISINE,  
SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE SIGNÉ  
L'INITIATIVE, VOUS POUVEZ  
UTILISER LA FEUILLE  
CI-DESSOUS. MERCI!

(DERNIER DÉLAI D'ENVOI: 10 MARS, 1984.)

Au CONSEIL MUNICIPAL, deux questions écrites concernent notre quartier. En voici les réponses:

- Les boucles situées au bas de nombreux immeubles de la Vieille Ville sont placées pour permettre la fermeture de l'une ou l'autre rue de la Vieille Ville en cas d'incendie ou autre incident.
- Le réaménagement de la Place Longemalle est situé dans le cadre de l'aménagement général de la zone piétonne des rues basses dont la réalisation devrait suivre les travaux de construction de la gaine technique. L'affectation de cette Place, réservée uniquement aux piétons, n'a jamais été envisagée. Les impératifs de la circulation de la ville nécessitent qu'elle reste accessible aux véhicules motorisés. Cependant, cette place sera réaménagée et partiellement réservée aux piétons.

## PLACES DE JEUX

Cette fois, c'est terminé, les places de jeux de la Treille et des Bastions sont terminées. Il ne manque que le toboggan des Bastions.

Reconnaissons à Monsieur G.-O. Segond, notre Maire, le mérite de cette initiative et d'avoir ainsi tenu ses promesses.

## RÉCOLTE DE JEUX POUR LA LUDOTHEQUE

Pour préparer la LUDOTHEQUE de ton quartier qui s'ouvrira à l'Ecole Ferdinand Hodler, nous avons besoin de ta collaboration.

Dans cette LUDOTHEQUE, tu pourras:

- venir jouer seul ou avec des amis,
- rencontrer de nouveaux amis,
- emprunter des jeux de ton choix et les emporter chez toi.

Pour remplir les étagères de la LUDOTHEQUE avec le plus de jeux possible, pourrais-tu donner un ou plusieurs des jeux et jouets que tu n'utilises plus?

S'il-te-plaît, n'apporte pas de poupées, d'animaux en peluche ou de jeux guerriers. Merci d'avance.

POUR REMETTRE DES JEUX, TELEPHONE: 21.46.86

## INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE POUR L'EXTENSION DES ZONES PIÉTONNES DE LA VIEILLE VILLE ET DES RUES BASSES.

— EXPOSÉ DES MOTIFS —

• Les RUES BASSES doivent conserver et étendre leur zone piétonne pour restituer une certaine qualité à cette partie de la Ville, centre historique. Cette mesure permettra également de rendre plus fluide et fiable la circulation des transports publics.

La zone piétonne doit s'étendre aux petites rues et places, perpendiculaires aux Rues Basses, pour faciliter l'accès aux transports en commun et aux commerces et établissements publics, éliminer les voitures ventouses.

Les mesures proposées entraînent clairement dans les compétences municipales comme dans la liste des objets sur lesquels peut s'exercer le droit d'initiative municipale. En effet, l'article 68 A de la loi sur l'Administration des communes dispose notamment que ce droit porte sur l'ouverture ou la suppression de chemins ou de rues communales.

Il est évident que celui qui peut le plus, peut le moins et qu'une commune peut envisager la fermeture partielle ou des restrictions d'usage à des rues qui relèvent de sa compétence, plutôt que leur suppression complète. Les règles de la proportionnalité sont, du reste, respectées par le type de véhicules qui pourront encore utiliser les rues visées par l'initiative et en raison des possibilités de parcage existant à la périphérie des rues concernées.

• La VIEILLE VILLE de Genève, quartier historique non adapté à la circulation à moteur, subit quotidiennement les assauts d'une circulation envahissante et d'un parcage anarchique, alors que la plupart des villes de Suisse (Berne, Fribourg, Bâle, Lucerne, Zurich) et d'Europe ont réalisé des zones piétonnes dans leurs vieux quartiers.

Ses résidents, que ce soit à la Rue de l'Évêché ou à la Rue Beauregard, à la Rue de la Boulangerie ou à la Rue de Boël, se plaignent de plus en plus des nuisances de bruit et de pollution dues à cette circulation.

Ses rues étroites, encore rétrécies par un parcage indiscipliné, font courir des dangers aux piétons et empêchent fréquemment les voitures de pompiers et les ambulances de se rendre au lieu d'appel.

La protection des sites s'inquiète pour sa part des dégâts que le "smog" photochimique et les vibrations de la circulation font subir aux bâtiments.

La réalisation de garages collectifs souterrains à vocation commerciale, comme celui de l'Alhambra, malgré ce qui est affirmé dans certains milieux, ne sont pas une solution à ces problèmes, car des garages de ce type ne font qu'attirer encore davantage de voitures dans le secteur concerné (cf. le parking de la Placette, à la Place Grenus).

La construction de parkings-habitants de dimensions modestes (Tour de Boël) peuvent, par contre, éliminer un certain nombre de voitures stationnées actuellement en surface.

En conclusion, devant la dégradation de la qualité de la vie de ce quartier où devraient être privilégiés l'habitat, l'artisanat, la diversité des commerces et des établissements publics (cafés, restaurants et hôtels), l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville (A.H.C.V.V.), avec le soutien de l'Association Suisse des Transports (A.S.T.), de l'Institut Suisse de la Vie (I.S.V.), de l'Association pour des Pistes Cyclables (A.S.P.C.) et de l'Union Genevoise des Piétons (U.G.P.) ont décidé de lancer cette initiative.

- COMITÉ d'INITIATIVE:
- ROMAN JUON, PRÉSIDENT A.H.C.V.V. (ASSOCIATION SUISSE DES TRANSPORTS ET DE LA VIEILLE VILLE), RUE TABAZAN 3;
  - R. HÜCK SCARRY, VICE-PRÉSIDENT A.H.C.V.V. RUE DES GRANGES 16;
  - ANDRIENNE SOUTER, SECRÉTAIRE A.H.C.V.V. RUE ST. VICTOR 4;
  - BARBARA ROTH, VICE-PRÉSIDENTE A.S.T. (ASSOCIATION SUISSE DES TRANSPORTS), PLACE NEUVE 2;
  - CORINNE GOEHNER, PRÉSIDENTE A.S.P.C. (ASSOCIATION POUR DES PISTES CYCLABLES), RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE 14;
  - MICHEL ZIEGLER, MEMBRE DE COMITÉ U.G.P. (UNION GÉNEVOISE DES PIÉTONS), RUE DES CONDAMES 14;
  - RÉNE LONGET, PRÉSIDENT I.S.V. (INSTITUT SUISSE DE LA VIE), PLACE DES PHILOSOPHES 12.

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE POUR L'EXTENSION DES ZONES PIÉTONNES DE LA VIEILLE VILLE ET DES RUES BASSES.

— TEXTE DE L'INITIATIVE —

Les soussignés, électeurs et électrices dans la Ville de Genève, en vertu des articles 68 A et B de la Constitution de la République et Canton de Genève, du 24 mai 1847, de l'article 68 A de la Loi sur l'Administration des communes, du 3 juillet 1954, et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 appuient la présente initiative et demandent au Conseil Municipal de la Ville de Genève de prendre une délibération consistant à adopter toutes mesures relevant de sa compétence pour étendre les zones piétonnes de la Vieille Ville et des Rues Basses, et de modifier à cette fin et dans la mesure du nécessaire toutes les rues et places situées à l'intérieur du périmètre délimité par les rues suivantes: ces rues n'étant pas elles-mêmes touchées par les mesures demandées:

Promenade de St. Antoine — Place des Casemates — Rue de l'Athlète — Rue de la Croix-Rouge — Rue de la Corratierie — Place Bel Air — Rue du Rhône — Rue d'Italie — Rue Ferdinand-Hodler — Boulevard Jacques-Dalcroze — Rue Théodore-De-Bèze.

Les rues et places à modifier ne devront plus servir à la circulation motorisée à l'exception — et sous certaines conditions — de véhicules destinés aux transports publics, livraisons, services publics et handicapés, ainsi qu'aux taxis, véhicules des habitants et aux bicyclettes.

\* LA SIGNATURE DOIT ÊTRE APPOSÉE PERSONNELLEMENT PAR LE SIGNATAIRE. N.B.: SEULS LES ÉLECTEURS ET LES ÉLECTRICES DOMICILIÉS EN VILLE DE GENÈVE PEUVENT SIGNER LA PRÉSENTE INITIATIVE.

NOM	PRÉNOM	USUEL	ANNÉE DE NAISSANCE	CANTON D'ORIGINE	COMMUNE ÉLECTORALE	DOMICILE	SIGNATURE *
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							

LISTE DES RUES ET PLACES COMPRIS DANS LA ZONE PIÉTONNE:

- RUE DES CHAUDRONNIERS
- PLACE DU BOURG DE FOUR
- RUE ETIENNE-DUMONT
- RUE MAURICE
- RUE CHAUSSE-COQ
- RUE TABAZAN
- RUE BEAUREGARD
- RUE LOUIS-PIACHAUD
- RUE COLLADON
- RUE ST LÉGER (HAUT)
- RUE VERDAINE
- RUE DE LA FONTAINE
- RUE DE LA VALLÉE
- RUE DE L'HÔTEL DE VILLE
- RUE DE LA TACONNERIE
- RUE FAREL
- RUE DE L'EVÊCHÉ
- RUE DU CLOITRE
- COUR ST. PIERRE
- RUE BARBLAN
- RUE DU PERRON
- RUE CALVIN
- RUE DU SOLEIL-LEVANT
- RUE DU PUISS-ST.PIERRE
- RUE HENRI-FAZY
- GRAND-RUE
- RUE ST. GERMAIN
- RUE DES GRANGES

(suite →)

LISTE DES RUES ET PLACES (SUITE):

- RAMPE DE LA TREILLE
- PROMENADE DE LA TREILLE
- RUE DE LA BOULANGERIE
- RUE DU CHEVAL-BLANC
- RUE DE LA CITE
- RUE DE LA PÉLISSERIE
- RUE FRANK MARTIN
- PLACE DU GRAND MEZEL
- RUE DE LA TERTASSE
- RUE DE LA TOUR DE BOËL
- RUE DE LA RÔTISSERIE
- PLACE BÉMONT
- RUE DE LA MADELEINE
- RUE DU PURGATOIRE
- RUE D'ENFER
- RUE DU VIEUX-COLLÈGE
- RUE DE LA CONFÉDÉRATION
- RUE DU COMMERCE
- PLACE DE LA FUSTERIE
- RUE DU MARCHÉ
- RUE DE LA CROIX D'OR
- RUE CÉARD
- RUE NEUVE DU MOLARD
- PLACE LONGEMALLE
- RUE DU PORT
- RUE DU PRINCE
- RUE ROBERT-ESTIENNE
- RUE DE LA TOUR-MÂTRESSE
- RUE A. DE FAUCIGNY
- RUE DE RIVE

Le Département de l'Intérieur et de l'Agriculture certifie que les (nombre) signataires de l'initiative jouissent des droits politiques en Ville de Genève.

Genève, le \_\_\_\_\_

Contrôle de l'habitant (rôle des électeurs)

Signature: \_\_\_\_\_

LE COMITÉ D'INITIATIVE EST AUTORISÉ À RETIRER SANS RÉSERVE LA PRÉSENTE INITIATIVE POPULAIRE PAR UNE DÉCISION PRISE À LA MAJORITÉ DE SES MEMBRES.

